

l'effet d'adopter un règlement *re* taxes et pour annuler certains règlements,

Sur proposition de M. l'échevin GIROUX, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit imprimé et que lui soit donné son rang sur l'ordre du jour.

17.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin L.-A. Lapointe à l'effet d'adopter un règlement *re* conduits souterrains,

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin GIROUX, il est

Résolu: Que ledit règlement soit imprimé et que lui soit donné son rang sur l'ordre du jour.

Sur proposition de M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,

Geffier-adjoint de la Ville.



SERVICE DE LA POLICE

Uniformes d'été et d'hiver

DES SOUMISSIONS CACHETÉES et adressées au sousigné et endossées: "*Soumissions pour Uniformes*" ou quelque autre article que ce soit, seront reçues par le soussigné jusqu'à MERCREDI MIDI, LE 8 JANVIER PROCHAIN, jusqu'à concurrence, plus ou moins, de 430 pardessus, 430 blouses, 430 paires de pantalons d'été, 430 paires de pantalons d'hiver, 430 paires de chaussures d'été et 430 paires de chaussures d'hiver pour les constables, et jusqu'à concurrence, plus ou moins, de 71 tuniques et 71 blouses pour les officiers.

Les différents articles de l'uniforme seront faits, en ce qui concerne l'étoffe et la confection, conformément au cahier des charges que l'on pourra se procurer au bureau du quartier-maître du département.

Les entrepreneurs devront s'engager à tenir les uniformes en bon état, quant à l'usure, pendant le terme d'un an.

Les entrepreneurs devront faire un échantillon de chaque partie du costume pour lequel ils soumissionneront et soumettre un morceau de l'étoffe employée dans la confection de ces uniformes.

Les soumissions devront être faites sur des formules fournies par le quartier-maître du département.

Un certificat de dépôt d'un chèque accepté, entre les mains du trésorier de la Cité équivalent à:

- \$220 pour tuniques d'officiers.
- \$120 pour blouses d'officiers.
- \$390 pour blouses de constables.
- \$275 pour pantalons d'été de constables.
- \$280 pour pantalons d'hiver de constables.
- \$150 pour chaussures d'été de constables.
- \$150 pour chaussures d'hiver de constables.
- \$110 pour "Helmets" blancs.
- \$110, pour "Helmets" noirs,
- \$800 pour pardessus d'hiver de constables.

payable à l'ordre du Trésorier de la Cité, devra accompagner chaque soumission et ledit chèque restera entre les mains dudit trésorier jusqu'à ce que les contrats aient été remplis à la satisfaction de la Commission de Police.

Les soumissionnaires pour les chaussures devront soumissionner d'après un échantillon-étalon, déposé au bureau du quartier-maître.

Il est entendu que les contracteurs fourniront les vêtements additionnels dont on aura besoin de temps à autre pour les nouveaux hommes, au même chiffre que le prix de leur contrat, jusqu'à ce qu'un autre contrat ait été adjugé.

Le coût du contrat notarié et de deux copies pour la Ville sera à la charge des entrepreneurs et le contrat de-

On motion of Ald. GIROUX, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said by-law be printed and given its rank on the order of the day.

17.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. L. A. Lapointe for a by-law *re* underground conduits,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GIROUX, it was

Resolved: That said by-law be printed and given its rank on the order of the day.

On motion of Ald. M. MARTIN, seconded by Ald. ROBILLARD,

The Council adjourned.

L.-O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,

Asst. City Clerk.



POLICE DEPARTMENT

Summer and Winter Clothing

SEALED TENDERS addressed to the undersigned, and endorsed: "*Tenders for Uniforms*", or whatever article it may be, will be received by the undersigned, up to WEDNESDAY NOON, THE 8th JANUARY NEXT, to the extent of more or less 430 winter overcoats, 430 blouses, 430 summer trousers, 430 winter trousers, 430 summer shoes, 430 winter shoes for constables, and, more or less, 71 tunics and 71 blouses for officers.

The articles of clothing must be made as to material and workmanship, according to printed forms of specifications of the department to be had on application from the quarter-master of the Police department.

The contractor must engage to keep the garments in repair as to wear for one year.

Contractors shall make a sample of each part of the uniform tendered for, in conformity with the sample deposited in the office of the superintendent of Police.

A certificate of deposit with the City treasurer of an accepted check equal to:

- \$220, for officer's tunics,
- \$120, for officer's blouses,
- \$390, for constable's blouses,
- \$275, for constable's Summer trousers,
- \$280 for constable's Winter trousers,
- \$150, for constable's Summer boots,
- \$150, for constable's winter boots,
- \$110, for white Helmets,
- \$110, for blue Helmets,
- \$800, for constable's Winter overcoats.

payable to the order of the City treasurer, must accompany each tender and remain in the hands of the said treasurer, until the contracts are fulfilled to the satisfaction of the Police Committee.

The contractors for boots shall tender on standard sample deposited with the quarter-master.

It must be understood that the contractors will furnish such additional garments as may be needed from time to time, for new men, at the same figure as his contract price, until a new contract is awarded.

The cost of the notarial contract, as well as two copies for the City, shall be borne by the contractors, and the